

Remise du compteur d'eau sur col de cygne



Contact: www.farys.be/fr/contactez-nous - 078 35 35 99

Farys cm - Siège social: Stropstraat 1, 9000 Gand - RPM Gand - TVA BE 0200 068 636 - IBAN BE61 0910 1709 0217 - BIC GKCCBEBB

Utilisateur col de cygne

Nom (société) N° de client 1

Rue N° Boîte Code postal Commune

N° d'entreprise N° de dossier 8

Personne qui rapporte le col de cygne

Nom Service

N° de téléphone ou de GSM Adresse e-mail

Numéro de compte européen au nom de

IBAN BIC

Données du col de cygne

Numéro du compteur d'eau Index à la date de remise ,

Noir Rouge

Défauts visibles à la remise du col de cygne

- ☐ Pas de défauts visibles
- ☐ Défauts visibles

Défaut	Diamètre	Prix
petits dommages au col de cygne		118,87 €
col de cygne défectueux		281,25 €
compteur d'eau défectueux	Ø 20	150,83 €
	> Ø 20	377,13 €
clé manquante		112,49 €
compteur d'eau illisible		consommation estimée : voir facture

À la remise, tous les défauts visibles seront déduits de la garantie.

J'ai pris connaissance

du Règlement général et particulier de vente d'eau, des Conditions générales et particulières de facturation et de la Déclaration de confidentialité, et déclare être d'accord avec ce règlement, avec les conditions et avec les données ci-dessus ⁽¹⁾

Pour accord,

Localité Date

Pour le demandeur (nom et signature), Pour Farys (nom et signature),

¹ Ces documents peuvent être consultés sur www.farys.be/fr/mentions-legales. Nous pouvons aussi vous les envoyer par la poste.

Remise du compteur d'eau sur col de cygne



Contact: www.farys.be/fr/contactez-nous - 078 35 35 99

Farys cm - Siège social: Stropstraat 1, 9000 Gand - RPM Gand - TVA BE 0200 068 636 - IBAN BE61 0910 1709 0217 - BIC GKCCBEBB

Mode d'emploi technique pour cols de cygne

Où ?

Les compteurs d'eau sur col de cygne sont fournis exclusivement pour des prélèvements d'eau temporaires sur des hydrants enterrés. Ceux-ci se trouvent sous une plaque en fonte rectangulaire ou ovale :

- $\pm$ tous les 100 m en agglomération
- $\pm$ tous les 200 m dans les zones rurales

Ils sont indiqués par un panneau blanc rectangulaire avec un bord rouge et la lettre rouge « H ». Le chiffre après le « H » indique le diamètre de la conduite d'eau. Les cols de cygne de 40 mm de diamètre ne peuvent être utilisés que sur des conduites d'eau de 150 mm de diamètre ou plus.

Attention !

- Le locataire est toujours censé prévoir une signalisation claire aux abords du col de cygne.
- Toute utilisation incorrecte du col de cygne peut provoquer une pollution de l'eau.
- Les dommages provoqués par une utilisation incorrecte d'un col de cygne sont toujours à charge du locataire.

Utilisation légale de cols de cygne

Ne peuvent être utilisés dans le rayon d'action de Farys² que les cols de cygne retirés auprès de Farys et pour lesquels un document de retrait a été complété. Le col de cygne reste toujours la propriété de Farys.

L'utilisation des cols de cygne suivants n'est pas autorisée :

- col de cygne de Farys pour lequel aucun document de retrait n'a été complété
- col de cygne sans compteur
- col de cygne d'une autre société d'eau.

Il est interdit d'utiliser des cols de cygne de Farys en dehors du rayon d'action de Farys.

La procédure à suivre pour éviter cela est la suivante :

1. Mise en service du col de cygne :

- Éliminez toutes les saletés sur et autour de la plaque de l'hydrant.
- Ouvrez la plaque de l'hydrant.
- Retirez le bouchon à visser de l'hydrant (pas toujours présent).
- Montez le col de cygne sur le raccord de l'hydrant et serrez.
- Ouvrez le robinet sur le col de cygne.
- Ouvrez lentement et complètement l'hydrant à l'aide de la clé fournie.
- Faites couler lentement l'eau jusqu'à ce que l'hydrant soit rincé.
- Fermez le robinet du col de cygne.
- Installez la signalisation légale.
- Le col de cygne est maintenant prêt à être utilisé.

2. Mise hors service et retrait du col de cygne :

- Fermez l'hydrant à l'aide de la clé fournie.
- Ouvrez légèrement le robinet du col de cygne (pour contrôler la fermeture de l'hydrant).
- Retirez le col de cygne de l'hydrant.
- Vérifiez qu'il n'y a plus d'eau coulant de l'hydrant.
- Remplacez le bouchon à visser de l'hydrant.
- Refermez la plaque de l'hydrant.

3. Raccordement de conduites temporaires au robinet du col de cygne :

En cas de prélèvement non direct du robinet, le raccordement de conduites temporaires doit être équipé au minimum de ce qui suit : un robinet de prélèvement d'eau pour contrôler le clapet anti-retour et un clapet anti-retour de type A (EA), déclaré conforme par Belgaqua. Cette sécurité se place dans le sens de flux de l'eau.

² Le rayon d'action de Farys peut être consulté sur www.farys.be/fr/rayon-action.